



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 31 MARS 2023

Réf : AC/CN/2023/070

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au Golf de Chantilly, Allée de la Ménagerie 60500 Vineuil-Saint-Firmin, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation

27/03/2023

Date d'affichage

27/03/2023

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire. Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

Monsieur Loïc BIZEAU pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance : Mme Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2023 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

- 1- Budget Commune :
 - a. Compte Administratif exercice 2022-affectation de résultat en 2023
 - b. Compte de gestion Commune 2022
- 2- Taux d'imposition 2023,
- 3- Budget Primitif-Commune 2023,
- 4- Subventions aux Associations pour l'année 2023,

- 5- Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire,
- 6- Budget eau et assainissement :
 - a. Compte Administratif exercice 2022-affectation de résultat en 2023
 - b. Compte de gestion Eau et Assainissement 2022,
- 7- Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement à compter du deuxième semestre 2023,
- 8- Budget Primitif-Eau et Assainissement 2023,
- 9- Elargissement des délégations données par le Conseil Municipal au Maire,
- 10- Adhésion au groupement de commandes CCAC pour la passation des marchés d'assurances,
- 11- Suppression et création de poste dans le cadre de la procédure d'avancement de grade année 2023,
- 12- Questions diverses.

1-COMPTES ADMINISTRATIF 2022-AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023-BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, adjointe au Maire en charge des finances qui présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	CA 2022
011	Charges à caractère général	416 018,73 €
012	Charges de personnel	512 003,20 €
014	atténuation de produits	212 862,00 €
042	Opérations ordre	34 397,00 €
65	Autres charges de gest. cour	116 133,60 €
66	Charges financières	11 799,39 €
	TOTAL charges courantes	1 303 213,92 €
67	charges exceptionnelles	3 860,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 307 073,92 €

	RECETTES	CA 2022
002	excédent antérieur	
013	Atténuation de charges	12 466,79 €
042	opérations ordre	0,00 €
70	produits de services	679,43 €
73	Impôts et taxes	1 109 377,00 €
74	dotations et participations	132 548,36 €
75	autres produits gestion courante	37 344,31 €
76	revenus valeur mobilière	2,70 €
77	produits exceptionnels	95,93 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 292 514,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	CA 2022
001	Déficit antérieur	
13	Remboursement subventions	3 265,00 €
16	Emprunts	82 484,76 €
20	frais étude- logiciels	35 994,70 €
204	Subvent équipt versées	68 660,71 €
21	inst gales	334 605,49 €
27	Immo financières	0,00 €
23	Immobilisations en cours	8 751,54 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL DEPENSES INVEST	533 762,20 €

	RECETTES	CA 2022
001	excédent antérieur	0,00 €
1068	excédent fonct capitalis	71 459,00 €
10222	FCTVA	67 234,08 €
10226	taxe aménagement	10 663,94 €
13	subventions	214 921,52 €
16	emprunt	600,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
040	opération ordre	34 397,00 €
	TOTAL RECETTES INVEST	399 275,54 €

CA 2021	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	694 912,88 €
CA 2022	Déficit 2022	-14 559,40€
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		680 353,48 €

CA 2021	Déficit investissement	-140 672,39 €
CA 2022	Déficit 2022	-134 486,66 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		-275 159,05 €

En préambule, Madame NEAU explique que les travaux pendant les années 2020 et 2021 n'étant pas possibles en raison du Covid, l'année 2022 voit la réalisation des dossiers préparés pendant ces années. Le programme est donc dense.

Focus sur la section de fonctionnement, Madame NEAU en détaille chapitre par chapitre le compte administratif comme suit :

DÉPENSES 1 307 074 € (1 206 540 € en 2021)

➤ **Dépenses à caractère général** (34 400€ de plus qu'en 2021):

Quelques détails :

- 40 000€ pour la rénovation peinture de la Mairie et la Bibliothèque ainsi que pour l'isolation et l'aménagement des combles répondant à une prise en compte des enjeux énergétiques,
- + 15 000 € Le montant de la Ligue de l'enseignement qui gère le périscolaire ainsi que le centre aéré comprend une année entière au lieu de 6 mois en 2021,
- + 14 000 € gestion déchets (dont un reliquat de 7000 € concernant 2021) nous essaierons de faire des économies
- + 12 000 € d'élagage pour tous les tilleuls de la commune (144 arbres)
- + 10 000 € de nettoyage des locaux suite à l'absence d'un agent pendant de nombreux mois. Cette absence aura aussi des conséquences dans les dépenses de personnel
- Il est à noter que nous ne gérons plus la cantine et que les dépenses y afférant ne figurent donc plus au budget (-22 000 €).

➤ **Charges de personnel** (45 000€ de plus):

Beaucoup de remplacements comme indiqué précédemment, des revalorisations du point d'indice en janvier et juillet 2022 (plus de 7000 €). Les coûts 2021 de La Police Municipale dont l'action est très appréciée sont aussi inscrits dans les comptes de 2022 (13 000 €)

➤ **Atténuation de produits :**

FNGIR Le Fonds National de Garantie Individuelle de Revenus est stable pour l'instant 212 862 €.

- **Opérations d'ordre** : Amortissement de nos investissements (enfouissement SE60 + SMOTHD)
- **Autres charges de gestion courante** : Se trouvent inscrites dans ce chapitre les Indemnités des élus et les Subventions aux associations (48 000 € en légère diminution). La principale subvention est celle du Foyer des Tout Petits (43 000€), les autres associations sont l'Ardente, la coopérative Scolaire, les Anciens combattants, les Amis réunis, le Collège ...),
- **Charges financières** – Intérêts de nos emprunts, celui de l'achat de la gare étant maintenant inclus,
- **Charges exceptionnelles** : Démantèlement des vestiaires du stade (obligation en comptabilité publique de l'inscrire en dépenses exceptionnelles).

RECETTES 1 292 515 € (1 359 035 € en 2021)

- **Atténuation de charges** : Il s'agit des remboursements Sécurité sociale et Mutuelles pour les absences des agents (conséquence des remplacements de personnel) +3 300€,
- **Produits de service** : Importante diminution car nous ne touchons plus les recettes du périscolaire et de la cantine (près de 52 000 € en 2021),
- **Impôts et taxes** : Une certaine stabilité de ces recettes,
- **Dotations et participations** :
 - Il est apparu une baisse de la CVAE (-48 000 €) par un effet COVID et un décalage
 - Le Fonds départemental DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), lui, enregistre 30 000 € d'augmentation en raison des nombreuses ventes immobilières,
- **Autres produits gestion courante** : Revenus des immeubles,
- **Peu de Produits exceptionnels** : Nous avons eu un remboursement d'assurance en 2021.

DÉFICIT de la section de Fonctionnement de l'année 2022 : -14 559 €

(1 292 515 € - 1 307 074 €)

Avec l'excédent antérieur de 694 913 €

LE RÉSULTAT de la SECTION de FONCTIONNEMENT CUMULÉ EST DE : 680 353 €

Madame NEAU détaille à présent le compte administratif de la **section d'investissement** comme suit :

De nombreux dossiers et projets comme expliqué antérieurement

DÉPENSES 533 762 € (708 895 € en 2021)

- **Chapitre 13 représente un** Remboursement d'une subvention trop perçue,
- **Emprunts** : Remboursement du capital des emprunts incluant maintenant l'emprunt de l'ancienne gare,
- **Frais étude** : concernent principalement les opérations portées par le SE 60 et le marché VERDI,
- **Subventions Equipement versées** : au SE60 (enfouissement) et SMOTHD (Fibre),
- **Immobilisations en cours** : aménagement de terrains (type construction mur),
- **Installations générales**
Voir le tableau détaillé ci-dessous
Des travaux de gestion eaux pluviales, de trottoirs rénovations entre autres...

	Dépenses 2022
TROTTOIRS BOULEAUTIERE DUCHESSE FERRAUD	128 890,48 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES	90 568,10 €
ENFOUISSEMENT + FIBRE	68 660,71 €
AMENAGEMENTS (dont aire de jeu)	35 267,26 €
ANCIENNE GARE achats + voirie	26 028,00 €
RENOVATION ECOLES	19 340,04 €
RENOVATION MAIRIE	18 899,95 €
VOIRIE	11 563,97 €
MATERIEL	10 935,00 €
RENOVATION CCL	9 679,15 €
SALLE DU CONSEIL	8 368,41 €
LA POSTE	7 409,83 €
JEU D'ARC	6 111,54 €
RENOVATION ATELIER	3 120,00 €
POTEAU INCENDIE	2 820,00 €
REPORTAGE DRONE	350,00 €
	448 012,44 €

RECETTES 399 276 € (676 227 € en 2021)

- **Excédent de fonctionnement capitalisé 1068** : 71 459 € du budget précédent pour couvrir le déficit,
- **FCTVA** : 67 234 € - Fond de compensation de la TVA (16,54% de nos investissements remboursés en n+1),
- **Taxe aménagement** : estimation 10 664 €,
- **Subventions** :
 - 183 000 € pour l'ancienne gare,
 - 10 000 € pour les cavurnes,
 - 14 000 € pour les fenêtres de la maternelle,
 - 6 000 € pour la gestion des Eaux Pluviales.
(118 000€ proviennent du département)
- **Emprunt & Cautionnement** : Dépôt de garantie du gérant du salon de coiffure,
- **Opérations d'ordre** : 34 397 € - Les charges d'amortissement en fonctionnement génèrent des recettes d'investissements.

DÉFICIT DE LA SECTION d'INVESTISSEMENT
533 762 € de dépenses et 399 276 € de recettes -134 487 €

RÉSULTAT GLOBAL 2022 – DÉFICIT CUMULÉ
140 672 € + 134 487 €

-275 159 €

Débats :

Monsieur GAUTHIER se félicite des travaux qui ont été réalisés au cours de l'année 2022 et ne les remet aucunement en cause il demande comment, à présent, la Municipalité se projette sur les années à venir pour faire des économies.

Madame NEAU répond qu'il s'agit effectivement de réaliser des économies sur l'année 2023 afin notamment de pallier l'augmentation des charges d'énergie.

L'idée cette année étant de payer les restes à réaliser et d'économiser sur les autres postes.

Monsieur le maire ajoute qu'il est impératif de mettre un frein aux travaux car la situation actuelle ne nous en laisse pas le choix.

Il est également évident qu'il faut arrêter de faire des études car ces dernières sont très onéreuses et n'aboutissent pas à la réalisation de travaux qui s'avèrent trop coûteux pour la collectivité. Les études sur le traitement des eaux de pluie sur le territoire communal en sont un parfait exemple.

Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif 2022 du budget de la commune.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulées et Monsieur le Maire étant sorti, Mme NEAU propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif du budget de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNAL

Vu la présentation et le vote du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2022,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Communal 2022 du receveur à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2023 BUDGET DE LA COMMUNE

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation de résultat en 2023 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EX- CEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EX- CEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EX- CEDENT
Résultats reportés (1)		694 912,88 €	140 672,39 €		140 672,39 €	694 912,88 €
Opérations de l'exercice	1 307 073,92 €	1 292 514,52 €	533 762,20 €	399 275,54 €	1 840 836,12 €	1 691 790,06 €
Totaux	1 307 073,92 €	1 987 427,40 €	674 434,59 €	399 275,54 €	1 981 508,51 €	2 386 702,94 €
Résultat de clô- ture (=CA)		680 353,48 €	275 159,05 €			405 194,43 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017
moins 1068/2018

Besoin de financement **275 159,05 €** au compte 001 investissement dépenses BP 2023
Excédent de financement **- €** au compte 001 investissement recettes BP 2023

Restes à réaliser

306 044,19 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col.
REPORTS CA/22 et BP/23

Besoin de financement des
restes à réaliser

306 044,19 €

Excédent de financement des restes à réaliser

- €

Besoin total de financement

581 203,24 €

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide

581 203,00 € au compte 1068 Investissement BP 2023, avec émission titre

99 150,48 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation de résultat en 2023.

2-TAUX D'IMPOSITION 2023

Madame NEAU, Adjointe en charge des finances, rappelle les taux d'impositions communaux 2022 :

	TFB	TFNB	CFE	TH
Taux 2022	33,43%	29,47 %	17,65 %	16,02 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les taux suivants :

	TFB	TFNB	CFE	TH (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2023	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

Madame NEAU explique la hausse des taux proposée par l'augmentation des coûts de l'énergie car pour rappel la collectivité ne bénéficie pas du bouclier tarifaire pour les dépenses d'énergie liées au gaz.

Madame SIEG fait remarquer que l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (environ 30 000 €) suffit à elle seule pour supporter le coût de l'augmentation des dépenses en énergie alors pourquoi augmenter également les autres taux.

Madame NEAU répond que l'énergie est effectivement un gros poste de dépense mais ce n'est pas le seul. Le nouveau service offert à la population par le biais de la Ligue de l'enseignement coûte 30 000 € supplémentaires qu'il faut pouvoir financer.

Monsieur le Maire ajoute qu'à l'ouverture de ce nouveau service tous les enfants ont été acceptés (ceux de Vineuil-Saint-Firmin mais aussi les extérieurs) car la Municipalité craignait que ce dernier ne fonctionne pas mais c'est le contraire qui s'est produit. Le nombre d'enfants a explosé et par conséquent le nombre d'encadrants.

Une négociation financière est en cours avec les responsables de la Ligue de l'enseignement. Nous demandons à rester sur un seul site avec un seul directeur et venons d'apprendre, par le responsable de la jeunesse et des sports, que les travaux envisagés, sur demande de la Ligue, pour agrandir les locaux périscolaires au sein de l'école primaire, ne sont finalement pas nécessaires.

Une nouvelle rencontre avec eux est prévue prochainement afin de finaliser le budget de l'année 2023.

Madame NEAU propose de passer au vote.

Monsieur GAUTHIER souhaite que ce vote soit remis dans l'attente de la présentation du budget communal 2023.

3-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Madame NEAU présente le budget primitif compte par compte.

La répartition des dépenses et des recettes se fait de la manière suivante :

En section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2023
011	Charges à caractère général	567 850,48
012	Charges de personnel	541 580,00
014	atténuation de produits	212 862,00
042	Opérations ordre	48 250,00
65	Autres charges de gest. cour	114 350,00
66	Charges financières	13 350,00
	TOTAL charges courantes	1 498 242,48
67	charges exceptionnelles	
023	virement section INVT	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 498 242,48

	RECETTES	BP 2023
002	excédent antérieur	99 150,48
013	Atténuation de charges	3 500,00
042	opérations ordre	0,00
70	produits de services	1 535,00
73	Impôts et taxes	1 227 642,00
74	dotations et participations	135 982,00
75	autres produits gestion courante	30 433,00
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 498 242,48

DÉPENSES - 1 498 242 €

Les charges caractère général augmentent de 151 832€ par rapport à 2022.

Le Contrat prestation de service **pour le périscolaire** et le centre aéré est en augmentation en raison du grand succès de ce service.

Des provisions importantes pour l'énergie sont faites. Il est rappelé que nous ne bénéficions pas du bouclier tarifaire en matière de gaz puisque nous employons plus de 10 salariés et pourtant nous sommes une commune modeste d'un peu moins de 1500 habitants.

A noter que l'équilibrage via les dépenses exceptionnelles et dépenses imprévues n'étant plus autorisé en M 57, nous avons équilibré le budget via ce chapitre 011 (105 000 € sont donc inscrits sans affectation).

Les charges de personnel (541 580€) incluent le temps plein d'une ATSEM (près de 30 000€) qui avait été embauchée au 1^{er} décembre 2022 ainsi que des augmentations dues à des avancements de grade.

Les atténuations de produits restent stables (212 862 €).

Les opérations d'ordre concernent les **amortissements 48 250 €** et augmentent en fonction des travaux réalisés. Ce montant produira une recette en section d'investissement.

Les autres charges de gestion courante en légère diminution par rapport à l'année 2022.

Les charges financières augmentation de certains taux.

L'année 2023 est prévue comme une année de reconstitution de fonds après une année 2022 dense.

RECETTES 1 498 242 €

Nous avons consacré 581 203€ de l'excédent de fonctionnement 2022 lors de l'affectation des résultats pour tenir compte des dépenses engagées non encore payées (Restes à Réaliser) ou en fin de réalisation et quelques travaux prévus en 2023.

Ce qui explique l'excédent reporté relativement faible de 99 150.48€ auquel il faudrait, pour avoir une idée exacte, ajouter les recettes des subventions qui seront inscrites au BP et qui concernent ces travaux de 2022 (65 790€).

Atténuations de charges (3 500 €) moins de remboursements d'arrêts maladie prévus.

Produits de service (1 535 €) La seule recette provient des paiements de l'étude du soir.

Impôts et taxes (1 227 642 €) La hausse des taux nous permet de prévoir une recette supplémentaire d'environ 120 000 €.

Dotations et participations concernent la Compensation taxe foncière, la dotation forfaitaire, de solidarité... et 14 000€ de FCTVA sur les travaux réalisés en section de fonctionnement. (dépenses de peintures, réaménagements intérieurs, électricité, réparations de chaudières...)

La compensation de la suppression de la CVAE a été inscrite selon une évaluation. Le montant maintenant connu depuis hier et affecté à notre commune est plus important que celui prévu dans le budget. Ceci viendra augmenter les recettes du chapitre.

Autres produits gestion courante - Un peu moins de revenus de nos locations à la suite du départ d'une locataire.

En section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	BP 2023
001	Déficit antérieur	275 159,05
13	Remboursement subventions	
16	Emprunts	82 980,00
20	frais étude- logiciels	43 670,00
204	Subvent équipt versées	75 090,00
21	inst gales	285 853,95
27	Immo financières	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Op2rations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL DEPENSES INVEST	762 753,00

	RECETTES	BP 2023
001	excédent antérieur	0,00
1068	excédent fonct capitalis	581 203,00
10222	FCTVA	56 850,00
10226	taxe aménagement	10 660,00
13	subventions	65 790,00
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
040	opération ordre	48 250,00
	TOTAL RECETTES INVEST	762 753,00 €

DÉPENSES 762 753,00 €

Déficit antérieur 275 159.05€ - Selon l'affectation des résultats.

Emprunts 82 980€ Capital en fonction des neuf emprunts en cours.

Les projets d'investissements figurent ci-dessous. Il peut s'agir de versements pour travaux déjà effectués en 2022 dans l'attente de factures y afférant ou de travaux en cours de finition.

Une réserve de 59 000€ pour travaux éventuels est incluse (toujours dans le cadre de la M57).

	Dépenses 2023 (reste à réaliser)	Travaux supplémentaires 2023
TROTTOIRS BOULEAUTIERE DUCHESSE FERRAUD	133 367.13 €	732.00 €
RESEAU ELECTRIQUE EHPAD	20 820.96 €	
GESTION DES EAUX PLUVIALES	42 601.30 €	
ANCIENNE GARE achats + voirie	1 068.00 €	
AMENAGEMENTS (dont aire de jeu)		
RENOVATION MAIRIE	1 879.88 €	3 120.00 €
RENOVATION CCL		
ENFOUISSEMENT + FIBRE	72 109.29 €	
VOIRIE	30 452.71 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	3 715.20 €	
MATERIEL	700.75 €	
RUE REMISE DES GENETS		34 413.06 €
RENOVATION ECOLES		589.43 €
DIVERS (pour équilibrage)		59 044.24 €
	306 715.22 €	97 898.73 €

RECETTES 762 753€

Affectation des résultats 581 203€ -, virement de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

FCTVA 56 850€.

Taxe aménagement 10 660€.

Subventions 65 790€.

Il s'agit des subventions concernant les investissements 2022.

Dotations amortissements 48 250€.

LE BUDGET GLOBAL S'ÉLÈVE À 2 260 9953.48€

Débats :

Monsieur GAUTHIER réitère sa demande auprès de Madame NEAU concernant l'excédent envisagé madame NEAU envisage 150 000 euros au moins voire plus. Monsieur GAUTHIER souhaite que la Municipalité s'engage à dégager 150 000 € d'excédent de fonctionnement pour permettre à la collectivité d'investir à nouveau.

Madame SIEG ajoute que cet engagement permettra également de justifier les 5 % d'augmentation des impôts locaux auprès des Vinoliens car en tout cela va représenter pour chacun 12% d'augmentation (5% par la collectivité et 7% par l'Etat).

Monsieur le Maire précise qu'aux vues des augmentations, à la fois, des coûts de l'énergie et des services apportés à la population (services périscolaires, restauration et centre de loisirs) les 5 % d'augmentation des taux d'imposition communaux se justifient cependant, il ne lui appartient pas de justifier les 7 % d'augmentation appliqués par l'Etat.

Il est en accord avec Monsieur GAUTHIER et Madame SIEG il faut acter en séance l'objectif de dégager 150 000 € d'excédent de fonctionnement au cours de l'année 2023.

Monsieur GAUTHIER tient à souligner tout le travail réalisé par Monsieur GIANNETTI dans la mise en place du service périscolaire/centre de loisirs qui apporte, depuis sa mise en place, un réel service auprès des familles Vinoliennes.

Par ailleurs, Monsieur GAUTHIER interroge Madame NEAU sur l'EHPAD et sur les taxes que cela va rapporter à la Municipalité.

Madame NEAU répond que dans l'immédiat l'EHPAD est exonéré de taxes et ce jusqu'à la fin de l'année 2023.

Monsieur DE BUSSCHERE est en accord avec Monsieur GAUTHIER les travaux ont été votés à l'unanimité il n'y a donc pas de sujet mais il pense que le budget doit être un point de vigilance pour cette année et les années à venir et que se réunir pour en parler au fur et à mesure de l'année serait pertinent.

Madame NEAU précise qu'elle avait au préalable bien indiqué que l'année 2023 était prévue comme une année permettant de reconstituer une nouvelle réserve.

Elle rend la parole à Monsieur le Maire.

Ce dernier propose au conseil :

- D'acter la mise en place de réunions de suivi budgétaire,
- D'acter l'objectif de dégager un excédent de fonctionnement de 150 000 €,
- De voter le budget primitif de la commune pour l'année 2023 qui peut se résumer ainsi :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 498 242,48 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 762 753,00 €

Soit un budget global de 2 260 995,48 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour revenir au point précédent concernant les taux d'imposition, Madame NEAU propose, à présent, de les voter.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les taux d'imposition 2023.

4-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2023

Madame NEAU présente au conseil les subventions 2023 comme suit :

	2021	2022	2023
AMIS REUNIS	500 €	250 €	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	600 €	600 €	600 €
ARDENTE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €	800 €	800 €
A.S.E.C	150 €	150 €	150 €
FOYER DES TOUT-PETITS	45 000 €	43 000 €	43 000 €

Madame Neau précise que les montants votés sont des montants maximums qui peuvent être revus à la baisse ou encore ne pas être versés en cas d'inactivité de l'association.

Chaque association vinolienne a fourni son rapport d'activité, son bilan ainsi que le budget prévisionnel 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation financière faite par la coopérative scolaire pour le transport des enfants de l'école primaire à l'occasion de la visite de l'Assemblée nationale qui a eu lieu le 17 mars 2023.

Le transport aller/retour s'élève à 660 € TTC.

Il est proposé de prendre en charge 50% du coût total soit 330,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation exceptionnelle d'un montant de 330,00 € à la coopérative scolaire.

6- COMPTE ADMINISTRATIF- COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2022- AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2023 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame NEAU, présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2022 eau et assainissement.

Peu de mouvements en réalité dans ce budget.

En section de fonctionnement, la dotation aux amortissements constitue la principale dépense avec les charges financières. Les 6421° représentent une avance de la part du budget pour des travaux de particuliers, somme qui est remboursée par les bénéficiaires et figure en recette de fonctionnement.

Dans les recettes, vient s'ajouter une dotation de la section d'investissement (pour les subventions reçues sur les travaux) et les participations des usagers via les surtaxes. Il est à noter que ces recettes diminuent sous l'effet canicule peut être et les économies d'eau faites par tous. Ce qui explique le déficit de la section de fonctionnement de 16 807.73€. Avec l'excédent antérieur de 94 713.36€, l'excédent fin 2022 de la section de fonctionnement est de **78 626.43€**.

En section d'investissement, le capital des emprunts représente 11 291.93€. Le déplacement d'une vanne s'inscrit pour 1 671.33€, la dotation vers la section de fonctionnement de 407€ et une opération pour des particuliers comme en section de fonctionnement qui sera remboursée de la même manière sur cette section.

Le FCTVA, les subventions, le remboursement de l'opération payée en dépenses d'investissement, ainsi que la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement constituent l'ensemble des recettes de cette section. L'excédent représente 61 338.37€, ajouté de l'excédent des années antérieures le résultat final est de **106 495.08€**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2022
011	Charges à caractère général	0,00 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	atténuation de produits	0,00 €
042	Opérations ordre	47 959,00 €
65	Autres charges de gest. cour	0,00 €
66	Charges financières	273,51 €
	TOTAL charges fonctionnement	48 232,51 €
67	charges exceptionnelles	6 421,00 €
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	54 653,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 2022
001	Déficit antérieur	0,00 €
16	Emprunts	11 291,93 €
20	frais étude- logiciels	0,00 €
204	Subvent équipt versées	0,00 €
21	inst gales	2 671,33 €
27	Immo financières	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
040	Opérations d'ordre	407,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 552,00 €
	TOTAL Charges invest	20 922,26 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
	TOTAL DEPENSES INVEST	20 922,26 €

	RECETTES	CA 2022
002	excédent antérieur	0,00 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	opérations ordre	407,00 €
70	produits de services	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	dotations et participations	6 421,00 €
75	autres produits gestion courante	31 738,08 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 565,78 €

	RECETTES	CA 2022
001	excédent antérieur	0,00 €
1068	excédent fonct capitalis	0,00 €
10222	FCTVA	16 499,63 €
10226	taxe aménagement	0,00 €
13	subventions	11 250,00 €
16	emprunt	0,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 552,00 €
040	opération ordre	47 959,00 €
	TOTAL RECETTES INVEST	82 260,63 €

CA 2021	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	94 713,36 €
CA 2022	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	-16 087,73€
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	78 626,43 €

CA 2021	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	45 156,71 €
CA 2022	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	61 338,37 €
		106 495,08 €

Excédent total	185 121,51 €
----------------	---------------------

Monsieur GAUTHIER constate qu'il n'y a pas de travaux à réaliser dans l'immédiat sur le réseau assainissement mais demande à Madame NEAU comment la collectivité compte anticiper d'éventuels travaux à venir.

Madame NEAU propose que le Conseil Municipal vote d'abord la compte administratif 2022 et l'affectation de résultat en 2023 et de revenir sur ce point au moment de la présentation du budget 2023.

Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif du budget eau et assainissement.

Madame NEAU, demande si le compte administratif du service des eaux tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, elle propose le passage au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire étant sorti, adopte le **compte administratif du budget du service des eaux** de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Vu la présentation et le vote du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2022,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget de l'eau 2022 du receveur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DE RÉSULTAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		94 713,86 €		45 156,71 €	- €	139 870,57 €
Opérations de l'exercice	54 653,51 €	38 566,08 €	20 922,26 €	82 260,63 €	75 575,77 €	120 826,71 €
Totaux	54 653,51 €	133 279,94 €	20 922,26 €	127 417,34 €	75 575,77 €	260 697,28 €
Résultat de clôture (=CA)		78 626,43 €		106 495,08 €		185 121,51 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2018

Besoin de financement	- €	au compte 001 investissement dépenses BP 2023
Excédent de financement	106 495,08 €	au compte 001 investissement recettes BP 2023

Restes à réaliser - € - € Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/22 et BP/23

Besoin de financement des restes à réaliser	- €
Excédent de financement des restes à réaliser	- €

Besoin total de financement	- €
Excédent total de financement	106 495,08 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de - € au compte 1068 Investissement BP 2023, avec émission titre de recette.

78 626,43 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation de résultat sur le budget primitif 2023. L'excédent de fonctionnement est reporté en fonctionnement et l'excédent d'investissement en section d'investissement.

7-AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À COMPTER DU DEUXIEME SEMESTRE 2023

Madame NEAU explique au Conseil municipal que la compétence eau et assainissement devait obligatoirement être transférée aux communautés de communes. La CCAC s'apprêtait à la prendre au 1^{er} janvier 2024.

Il semblerait que ce transfert ne soit plus obligatoire par une information très récente.

La CCAC, de ce fait, réfléchit et il semblerait qu'elle se bornerait à prendre la compétence assainissement. Ceci reste à confirmer et à discuter lors d'un conseil communautaire.

La section d'investissement est excédentaire mais on ne peut transférer aucune somme en fonctionnement.

Par ailleurs, la trésorerie, cette année, nous demande de couvrir les dépenses de fonctionnement (même s'il ne s'agit que d'opérations d'ordre) par les recettes de surtaxe.

De ce fait, il nous faut augmenter le prix de l'eau et celui de l'assainissement de la manière suivante : 5% sont appliqués sur les anciens taux.

Part commune actuelle :

TARIF EAU		TARIF ASSAINISSEMENT	
Prix de l'eau /m3	0.15€ HT	Prix assainissement / m3	0.30 € HT

Part commune proposée

TARIF EAU		TARIF ASSAINISSEMENT	
Prix de l'eau /m3	0.1620 € HT	Prix assainissement / m3	0.33 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'augmentation de la part communale sur le prix de l'eau et celui de l'assainissement.

Après interrogation auprès des services, les excédents de ce budget même en cas de transfert de compétence seraient conservés pour d'éventuels travaux en réponse à la question exprimée après la présentation du compte administratif. Ils pourraient même intégrer le budget général.

8-BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	BP 2023
011	Charges à caractère général	500,00 €
012	Charges de personnel	- €
014	atténuation de produits	- €
042	Opérations ordre	42 220,00 €
65	Autres charges de gest. cour	- €
66	Charges financières	1 290,00 €
	TOTAL charges fonctionnement	44 010,00 €
67	charges exceptionnelles	78 627,00 €
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	- €
023	virement section INVT	- €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	122 637,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	BP 2023
001	Déficit antérieur	- €
16	Emprunts	11 868,00 €
20	frais étude- logiciels	- €
204	Subvent équipt versées	
21	inst gales	136 437.08 €
27	Immo financières	- €
23	Immobilisations en cours	- €
040	Op2rations d'ordre	410,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €
	TOTAL Charges invest	148 715.08 €
020	Dépenses impreuves	- €
	TOTAL DEPENSES INVEST	148 715,08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES	BP 2023
002	excédent antérieur	78 626,43 €
013	Atténuation de charges	- €
042	opérations ordre	410,00 €
70	produits de services	- €
73	Impôts et taxes	- €
74	dotations et participations	500,00 €
75	autres produits gestion courante	43 100,57 €
76	revenus valeur mobilière	- €
77	produits exceptionnels	- €
	TOTAL produits fonctionnement	122 637,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES	BP 2023
001	excédent antérieur	106 495,08 €
1068	excédent fonct capitalis	- €
10222	FCTVA	- €
10226	taxe aménagement	- €
13	subventions	- €
16	emprunt	- €
021	virement section fonct	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
040	opération ordre	42 220,00 €
	TOTAL RECETTES INVEST	148 715,08 €

En section de fonctionnement,**DÉPENSES 122 637 €**

Les Opérations d'ordre : 42 220€ et les Charges financières : 1 290€ sont les véritables dépenses.

Pour les Charges à caractère général 500€ sont inscrits.

Les Charges exceptionnelles servent à contribuer à l'équilibre par rapport aux recettes : 78 627€.

RECETTES 122 637 €

L'Excédent antérieur : 78 626.43 €, les Opérations d'ordre provenant de la section d'investissement : 410 €, les Dotations et participations : 500 €, Autres produits gestion courante : 43 100.57 €

En section d'investissement

L'excédent de cette section ne cesse d'augmenter.

DÉPENSES – 148 715.08 €

Emprunt : remboursement du capital : 11 868 €, Opérations d'ordre : 410 €

Et Installations générales pour un montant de 136 437.08€ : afin d'équilibrer avec les recettes d'investissement.

RECETTES – 148 715.08 €

Excédent antérieur : 106 495.08€ et Opérations d'ordre : 42 220 €.

le Budget primitif 2023 du Service des EAUX qui peut se résumer ainsi:

Dépenses et Recettes d'exploitation : 122 637,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 148 715,08 €

Soit un Budget global de 271 352,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget de l'eau pour l'exercice 2023.

9- ÉLARGISSEMENT DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité qui lui est donnée, avec la mise en place du nouveau référentiel M57, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Il demande au Conseil son accord pour ajouter cette délégation à celles déjà existantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

10- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE POUR LA PASSATION DE MARCHÉS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité avait déjà adhéré au précédent groupement de commandes passé en 2019 et que ce dernier avait permis de réaliser des économies substantielles du fait de la mutualisation avec les autres communes de la CCAC.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler cette adhésion et de désigner deux représentants de la commune, un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion au groupement de commandes en vue de la passation de marchés d'assurances et désigne :

- Monsieur Patrick BARRETT en qualité de membre titulaire,
- Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET en qualité de membre suppléant.

11- SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle le tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2023 concernant le personnel administratif, présenté lors du Conseil Municipal du 6 février dernier.

Il est proposé au Conseil de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe et de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe afin de permettre l'avancement de grade de l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la suppression et la création des postes précités.

Questions diverses :

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

